



Procès-verbal du conseil municipal du 01 août 2024

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire**

*** * * * ***

Date de convocation : 23 juillet 2024

**Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX,
Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB**

Absent : Benoît BRIAND (pouvoir à Aloïs BUMB), Laurette Deberle (pouvoir à Roland DEBERLE)

Secrétaire de séance : Aloïs BUMB

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27/06/2024
- Actualisation du plan de financement pour la rue des tilleuls (parking)
- Vente mobilier/matériel ancienne cuisine village vacances
- Validation du devis pour le mur de l'extension du cimetière
- Décision modificative sur le budget communal
- Contrôle de l'assainissement par le SGEB
- Aménagement du bourg tranche 3 : validation lot 3 serrurerie
- Convention pour la participation des communes aux repas des enfants scolarisés à l'école publique intercommunale « la clé des champs »
- Questions diverses :
 - validation don de la fondation Michelin pour la restauration de la porte et le vanneau de l'église
 - information sur la plainte déposée au nom de la commune (jet de pierres)
 - gestion des poubelles au camping
 - projet étude assainissement faubourg
 - restructuration sites internet communaux

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27/06/2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Actualisation du plan de financement pour la rue des tilleuls (parking)

Pour refaire la rue des tilleuls, la commune a déposé fin de 2023 des dossiers de demande de subventions sur :

- les fonds LEADER (Europe) : 30 000 € demandés (réponse en attente),
- les fonds DETR (Etat) : 40 000 € demandés (20 399 € accordés en juillet 2024),
- les fonds de la région AURA : dépôt d'une demande de 40 000 € (réponse en attente).

Ce nouveau plan de financement entrainerait un surcoût de 6 000 € sur le budget du village vacances par rapport au plan initial. Pour rappel, déposer les dossiers de demande de subvention n'engage pas à la réalisation des travaux par la commune, la décision finale d'engagement lui appartenant.

Délibération votée à l'unanimité

3- Validation du devis pour le mur de l'extension du cimetière :

L'entreprise BTS (filiale BATIR) fait une proposition de 14 500 € HT pour la réalisation d'un muret d'enceinte en béton pour étendre le périmètre du cimetière. La commune fera poser ultérieurement un grillage afin de restreindre l'accès.

La commune mettra en place un règlement du cimetière fin de 2024 afin déterminer les pratiques de gestion et d'entretien.

Délibération votée à l'unanimité

4- Décision modificative sur le budget communal

Augmentation de crédits :

- compte 2312 - 134 : + 4 500 €

Diminution de crédits :

- compte 2312 - 135 : - 4 500 €

Délibération votée à l'unanimité

5- Aménagement du bourg tranche 3 : validation lot 3 serrurerie et choix de l'entreprise

Des demandes de devis ont été faites à trois entreprises. Seule l'entreprise MSB métallier serrurier a répondu à l'appel d'offre du lot serrurerie. C'est un devis à 25 000 € HT pour la réalisation de garde-corps et de plaques d'habillage des coffrets électriques.

Délibération votée à l'unanimité

6- Vente mobilier/matériel ancienne cuisine village vacances

La SARL FEVE 3, ayant un gîte à La Brequeuille, propose à la commune de racheter un peu de matériel au village vacances pour un montant de 250 € : 20 kits de linge, 10 dessus de lit, 10 couvertures, 2 kits de draps et couverture de lit pour bébé, 1 moulin à légume, 3 passoires, 2 paniers à salade.

La literie reste d'utilité au village vacances, il est décidé de la conserver. Concernant le matériel de cuisine, le conseil municipal propose un prix de vente à 25 €. M. Pierre-Jean GALLET et M. Aloïs BUMB souhaitent vendre ce matériel de cuisine pour l'euro symbolique.

Délibération votée à la majorité

(2 contre : Pierre-Jean GALLET, Aloïs BUMB ; 1 abstention : Benoît BRIAND)

7- Contrôle de l'assainissement par le SGEB

La commune est régulièrement sollicitée par des usagers pour procéder à des contrôles de raccordement à ses réseaux d'assainissement. Cependant, comme la commune ne dispose pas de l'expertise technique nécessaire, elle peut confier cette mission au SGEB, compétent en la matière. Lorsqu'un usager en fera la demande, lors d'une vente par exemple, le SGEB procédera aux contrôles de raccordement et remettra à la mairie un rapport à signer et à envoyer au demandeur. Cette prestation sera alors facturée directement à l'usager par le syndicat

Délibération votée à l'unanimité

8- Convention pour la participation des communes aux repas des enfants scolarisés à l'école publique intercommunale « la clé des champs »

La mairie de Lavoûte-Chilhac nous a transmis un courrier afin de signer une convention pour la participation des communes aux repas des enfants scolarisés à l'école publique intercommunale.

Cette participation était déjà prise en charge antérieurement par la mairie de Chilhac mais suite à la mise en place du RPI, il convient de refaire cette convention.

Délibération votée à l'unanimité

9- Questions diverses

Validation don de la fondation Michelin pour la restauration de la porte et du Vanneau de l'église

Chilhac possède un patrimoine à entretenir en son église. Des devis ont chiffré à 3 000 € la restauration de l'ancienne porte et à 5 000 € la restauration du Vanneau. Une demande d'aide a été faite via la fondation du patrimoine. C'est la fondation d'entreprise Michelin qui a répondu à notre demande et propose de couvrir la dépense par une somme de 8 000 €.

La commune prendra à sa charge un nouveau système d'accroche sécurisé pour le Vanneau

Information sur la plainte déposée au nom de la commune (jet de pierres)

Des pierres ont une fois de plus été jetées du haut de la falaise depuis le jardin de l'école des sœurs. Les pierres ont été descellées du mur que la mairie avait fait rejointoyer afin de limiter la possibilité de les utiliser en tant que projectiles. La plainte déposée en Gendarmerie, concerne la dégradation des biens et surtout la mise en danger de la vie d'autrui.

Gestion des poubelles au camping

Les conteneurs au niveau du camping sont régulièrement débordants pendant la saison estivale. La mairie devrait recevoir rapidement 2 bacs « recyclage » et 2 bacs « tout venant » supplémentaires afin de mieux gérer l'afflux des ordures. Nous allons rappeler les consignes de tri, ainsi que l'obligation de composter les déchets organiques et de déposer en déchetterie tous les objets encombrants.

Projet étude assainissement du faubourg

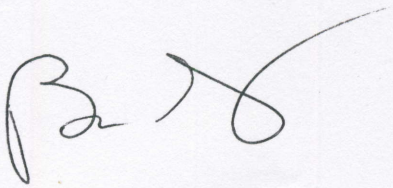
Nous sollicitons l'organisme Ingé43 afin de rédiger un cahier des charges pour consulter des entreprises afin d'expertiser la station d'épuration et le réseau d'assainissement et évaluer les rénovations à effectuer. Tout cela serait à réaliser en 2025, avant le transfert de compétence assainissement à la communauté de communes

Restructuration des sites internet communaux

Il existe aujourd'hui 3 sites internet : un pour la commune, un pour le village vacances et un pour le musée. L'idée serait de rassembler les 3 sites en un seul et restructurer l'ensemble pour le rendre plus dynamique et plus facilement modifiable.

fin de la séance à 22h00

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

